

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2161**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Restaurateur du patrimoine, spécialités : Arts du feu, Arts du métal, Arts graphiques, Arts textiles, Mobilier, Peinture, Photographie, Sculpture (fiche incomplète)

Nouvel intitulé : Restaurateur du patrimoine, spécialités : Arts du feu, Arts graphiques et livre, Arts textiles, Mobilier, Peinture, Photographie, Sculpture

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Institut national du patrimoine (INP)	Directeur, Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

342v Restauration des oeuvres d'art

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Cette fiche est incomplète. Les informations qui y figurent sont celles qui ont fait l'objet d'une publication au Journal Officiel de la République Française.

Les autres informations sont manquantes car :

- la certification peut faire l'objet d'un dossier actuellement en cours d'instruction
- l'organisme ne les a pas encore transmises à la CNC

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Codes des fiches ROME les plus proches :

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Dispositif VAE non prévu à l'heure actuelle	X	

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 31 juillet 2000 publié au Journal Officiel du 11 août 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 29 avril 1988 publié au Journal Officiel du 7 mai 1988 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Diplôme d'études approfondies en restauration des oeuvres d'art'.

Arrêté du 20 juin 1996 publié au Journal Officiel du 4 juillet 1996 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Restaurateur du patrimoine'.

Arrêté du 31 juillet 2000 publié au Journal Officiel du 11 août 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement

technologique sous l'intitulé 'Restaurateur du patrimoine, spécialités : Arts du feu, Arts du métal, Arts graphiques, Arts textiles, Mobilier, Peinture, Photographie, Sculpture'.

Arrêté du 1er août 2003 publié au Journal Officiel du 20 août 2003 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

L'homologation est prolongée jusqu'au 31 décembre 2003.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.culture.gouv.fr/culture/ifroa.htm>

Lieu(x) de certification :

ECOLE NATIONALE DU PATRIMOINE (IFROA) INSTITUT DE FORMATION DES RESTAURATEURS D'OEUVRES D'ART
150, avenue du Président Wilson
93210 La Plaine-Saint-Denis

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Anciens libellés : - Diplôme d'études approfondies en restauration des oeuvres d'art (Arrêté du 29 avril 1988 publié au Journal Officiel du 07 mai 1988).

- Restaurateur du patrimoine (Arrêté du 20 juin 1996 publié au Journal Officiel du 4 juillet 1996).

Certification suivante : Restaurateur du patrimoine, spécialités : Arts du feu, Arts graphiques et livre, Arts textiles, Mobilier, Peinture, Photographie, Sculpture